

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019  
3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019  
25 È 26 DI LUGLIU DI U 2019  
25 ET 26 JUILLET 2019

2019/E3/066 et 2019/E3/067

**REPONSE DE M. JEAN BIANCUCCI**

**AUX QUESTIONS DEPOSEES PAR M. PETR'ANTONE TOMASI  
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

**ET MME. ANNE TOMASI  
AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »**

**OBJET : Transition énergétique et avenir de la centrale d'Aiacciu  
Avenir énergétique de la Corse**

Merci Président,

D'abord, je vous remercie tous les deux d'avoir abordé ce dossier qui recoupe, il faut bien le comprendre, de nombreux aspects. Sa complexité et le temps qu'il m'est imparti ne me permettent pas d'entrer dans tous les détails, vous le comprendrez. Aussi, je vais essayer d'aller à l'essentiel.

Effectivement, lors de la venue du Premier Ministre, une rencontre a eu lieu à Vignola. Etaient présents, le Président de l'exécutif, le Président de l'Assemblée et bien entendu, il y avait le Ministre DE RUGY et ses collaborateurs.

Il a été question, comme vous pouvez le comprendre de la sécurité de l'approvisionnement en matière d'autonomie énergétique à l'horizon 2050 pour notre pays. Tout cela a été bien entendu réaffirmé.

Un accord en 10 points a fait consensus et cela a donné lieu, d'ailleurs, à un document signé par Président de l'exécutif et le ministre DE RUGY.

En résumé, trois points pivots :

1. Mettre en œuvre le plus rapidement possible les actions de Maitrise de la Demande en Energie, la fameuse MDE telle qu'elle avait été à la fois dans le Schéma Régional Climat Air Energie et qui représente d'ailleurs 2/3 de l'effort dans le cadre de cette autonomie énergétique à laquelle nous avons souscrit.

La Collectivité aura, bien entendu, la possibilité de mieux piloter des actions structurantes dans les domaines de :

- La rénovation globale et performante des logements collectifs et individuels,
- La rénovation de l'éclairage public,
- La filière bois énergie,
- La filière solaire thermique collectif et individuel.

2. De même, il est réaffirmé de renforcer et d'accélérer le déploiement des EnR en s'attachant à lever les freins structurels pour chaque filière. Il est notamment acté de renforcer l'engagement financier de l'Etat. Il s'agira, bien entendu, de l'augmentation des volumes visés dans la nouvelle PPE et l'adaptation des mécanismes de soutien dont le lancement d'appels d'offres spécifiques à la Corse.
3. En ce qui concerne le volet infrastructures énergétiques, il est de nouveau réaffirmé l'objectif de sortie définitive du fioul dès 2023, ainsi que la remise en service de la nouvelle centrale du Ricantu aux conditions que vous connaissez. A cet effet, la nécessité de recourir au Gaz comme énergie de transition entre 2023 et 2050 est maintenu.

Pour ce faire il a donc été convenu :

- De mettre en œuvre une nouvelle centrale du Ricantu avec un juste dimensionnement. Cela doit permettre de garantir à la fois, la sécurité d'approvisionnement énergétique de la Corse, sans pour autant freiner l'objectif de la montée en puissance des EnR ;
- D'identifier le meilleur choix pour une alimentation en Gaz de la Corse dès 2023. Un cahier des charges portant sur la technologie d'aménée du gaz doit d'ailleurs être élaboré.

Tous ces points sont établis dans la perspective d'une autonomie énergétique au plus tôt. Bien entendu, nous n'oublions pas, nous ne mettons pas de côté la dimension sociale et l'impact sur l'emploi qui sont au cœur de nos préoccupations.

L'ensemble de ces points figurant à l'accord prévu entre la Collectivité de Corse et l'Etat seront intégrés dans la PPE en cours de révision.

Une première version de cette PPE révisée doit être soumise à la validation de la Collectivité de Corse et du ministre en décembre 2019. Donc, nous aurons l'occasion d'y travailler.

Afin de répondre à la problématique du juste dimensionnement de la nouvelle centrale du Ricantu et de mieux éclairer les choix proposés dans le cadre de la PPE, un courrier co-signé entre le ministre et le Président du Conseil exécutif est transmis au Président d'EDF afin de réaliser une étude précise et claire visant à se substituer au bilan prévisionnel de 2019 en retenant des hypothèses partagées, à savoir :

- Un rythme de développement de la MDE ambitieux ;
- Un développement renforcé de l'ensemble des filières EnR électriques ;
- Le développement du stockage, dont la mise en service de la Step de Sampolo dès 2024 ;
- L'évolution du seuil de déconnexion à 45% d'ici 2023 ;
- Le développement du véhicule électrique

et bien entendu,

- Le raccordement des bateaux à quai.

Dernier point, l'évolution du portefeuille de l'ensemble des consommateurs de gaz et de fioul vers l'électricité.

Plusieurs scénarios seront documentés en termes d'évolution des consommations d'électricité ainsi qu'en termes de technologies pour la centrale à gaz. Un calendrier contraint et chargé qui doit et sera malgré tout tenu.

J'espère avoir répondu de manière exhaustive à toutes vos interrogations.

